

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
191<sup>e</sup> année  
2 juillet 2015  
n° 24 / 7649<sup>e</sup>  
pages 1361 à 1432

## / Réforme du filtrage des pourvois

Filterer l'accès au juge de cassation ?

> éditorial *Paul Cassia*

1361

Libres propos sur l'avant-projet de réforme de la Cour de cassation et la fonction du juge

> chronique *Bernard Haftel*

1378

## ACTUALITÉS

- 1364 Crédit immobilier : remboursement anticipé en cas de licenciement
- 1366 Extension de procédure : caractérisation de la confusion de patrimoines
- 1366 Contestation des créances : portée du défaut de réponse du créancier
- 1368 Voie de fait (construction d'un canal) : portée de la nouvelle définition du Tribunal des conflits
- 1372 Fin de vie : surprenant rejet par le Sénat de la proposition de loi
- 1373 Projet de loi « croissance et activité » (loi Macron) : dispositions de droit social

## POINT DE VUE

- 1376 Réforme du droit des contrats : un projet s'en vient, l'autre s'en va, *Jean-Sébastien Borghetti*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1384 Chambre sociale, *Emmanuelle Wurtz, Fanélie Ducloz, Catherine Sommé, Sabine Mariette et Nathalie Sabotier*
- 1395 Chambre criminelle, *Gildas Barbier, Benoît Laurent et Géraldine Guého*
- 1408 **Panorama** : Droit des couples, *Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau*
- 1419 **Notes** : Des mandats par milliers..., *note sous Crim. 20 mai 2015, Nicolas Dissaux*
- 1423 Motifs décisifs, appel incident et déféré incident : un refus, une condamnation et une reconnaissance, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 13 mai 2015, Corinne Bléry et Loïs Raschel*
- 1427 La gestion collective des droits numériques des « livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle » renvoyée à la CJUE : le Conseil d'État face aux fondamentaux du droit d'auteur, *note sous CE 6 mai 2015, Sylvie Nérison*

## ENTRETIEN

- 1432 *Niki Alouni et Anne-Laure Mosbrucker - Sauron devant la Cour pénale*

321524



Dalloz

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Juillet 2015

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Paul Cassia

1361

Filter l'accès au juge de cassation?

## ACTUALITÉS

1364

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Crédit immobilier: remboursement anticipé en cas de licenciement, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

Chèque (opposition): pas de vérification de la réalité du motif, *Com. 16 juin 2015*

Crédit immobilier: renégociation et calcul du taux conventionnel, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

Assurance de groupe: obligation d'information de la banque envers les adhérents, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

#### Consommation

Ordinateur pré-équipé (pratique déloyale): renvoi d'une question préjudicielle à la CJUE, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

#### Entreprise en difficulté

Extension de procédure: caractérisation de la confusion de patrimoines, *Com. 16 juin 2015*

Contestation des créances: portée du défaut de réponse du créancier, *Com. 16 juin 2015*

Compétence du tribunal de la procédure: exclusion des actions pauliennes, *Com. 16 juin 2015*

#### Fiscalité

Impôt sur les sociétés: constitutionnalité sous réserve du régime du prélèvement libératoire, *Cons. const., 26 juin 2015*

#### Fonds de commerce et commerçants

Projet de loi « croissance et activité » (loi Macron): cession d'entreprise

1368

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Voie de fait (construction d'un canal): portée de la nouvelle définition du Tribunal des conflits, *Cass., ass. plén., 19 juin 2015*

#### Famille-Personne-Succession

Dettes ménagères (domicile conjugal): sort de l'accord de désolidarisation du bail, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

1369

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Sous-traitance: articulation entre garantie à première demande et retenue de bonne foi, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 juin 2015*

Construction de maison individuelle: sort des indemnités dues au constructeur en cas de nullité, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 juin 2015*

1370

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Emprisonnement sans sursis: application dans le temps de la loi du 15 août 2014, *Crim. 16 juin 2015*

Abandon d'animaux: conditions de constitution du délit, *Crim. 16 juin 2015*

#### Presse et communication

Diffamation (action civile): mise en cause préalable de l'auteur du dommage, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

#### Procédure pénale

Action civile (droit à indemnisation): portée de la faute de la victime, *Crim. 16 juin 2015*

Projet de loi sur le renseignement: adoption définitive par les deux chambres

Contrôle au faciès: condamnation de l'État français dans cinq dossiers

1372

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Fin de vie: surprenant rejet par le Sénat de la proposition de loi

Clinique (perte d'agrément): résiliation du contrat d'exercice libéral, *Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

1373

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Projet de loi « croissance et activité » (loi Macron): dispositions de droit social

#### Sécurité sociale

Assurance maladie (avance des frais): respect des formalités de l'entente préalable, *Civ. 2<sup>e</sup>, 18 juin 2015*

Travailleur agricole non-salarié: recouvrement des cotisations sociales, *Civ. 2<sup>e</sup>, 18 juin 2015*



## POINT DE VUE

1376

Réforme du droit des contrats: un projet s'en vient, l'autre s'en va  
par Jean-Sébastien Borghetti



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1378

Libres propos sur l'avant-projet de réforme  
de la Cour de cassation et la fonction du juge  
par Bernard Haftel

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1384

Chambre sociale  
par Emmanuelle Wurtz, Fanélie Ducloz,  
Catherine Sommé, Sabine Mariette  
et Nathalie Sabotier

1395

Chambre criminelle  
par Gildas Barbier, Benoît Laurent  
et Géraldine Guého

### PANORAMA

1408

Droit des couples  
avril 2014 - mai 2015  
par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

### NOTES

1419

Des mandats par milliers...,  
*note sous Crim. 20 mai 2015*  
par Nicolas Dissaux

1423

Motifs décisifs, appel incident et déféré incident:  
un refus, une condamnation et une reconnaissance,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 13 mai 2015*  
par Corinne Bléry et Loïs Raschel

1427

La gestion collective des droits numériques  
des « livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle » renvoyée  
à la CJUE: le Conseil d'État face aux fondamentaux  
du droit d'auteur, *note sous CE 6 mai 2015*  
par Sylvie Nérison



## ENTRETIEN

1432

Niki Aloupi et Anne-Laure Mosbrucker -  
Sauron devant la Cour pénale internationale: *Le Seigneur des Anneaux* à l'épreuve du droit

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).